

**Commission de Suivi de Site (CSS)
Sanofi
commune de Sisteron
réunion du 14 novembre 2023
- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 26 OCTOBRE 2023

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

DEMIGUEL Marie-Paule	SOUS-PREFETE FORCALQUIER	Présente
GALLY Angel	SIDPC	Présent
	ARS	
BRUNAUX Antoine	DREAL	Présent
	DDT 04	
	DESPP	Représenté

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

SARDELLA Laurie	CONSEILLER DEPARTEMENTAL	
TEMPLIER Jean-Pierre	COMMUNE DE SISTERON	Présent
CLARES Patrick	COMMUNE DE SISTERON	Présent
LAUGIER Nicolas	COMMUNE DE SISTERON	Représenté
JACQUEMART Vincent	COMMUNE DE VAL BUËCH-MEOUGE	
GAY Robert	CC DU SISTERONNAIS-BUËCH	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

ETIENNE Martial	SANOFI	Présent
MORAND Chrystel	SANOFI	
NIEL Clément	SANOFI	Présent
DUTAL Stéphane	SANOFI	Présent
LAGIER Cédric	SANOFI	Présent

COLLEGE « SALARIES »

AILLAUD Gautier	SANOFI	Présent
BERTORELLO Samuel	SANOFI	Présent
DI FURIA Julien	SANOFI	Présent
GALLOIS Emmanuel	SANOFI	
PONCET Pierre	SANOFI	Présent
RAZ Johan	SANOFI	Présent
VEYRET Ludovic	SANOFI	Présent

COLLEGE « RIVERAINS »

MAGNAN Paul		
MAGNAT Fabrice		
COMBAS Alexandre		Présent
AUDE Alain		
SALDINARI Cédric		
Non nommé		

« PERSONNES QUALIFIEES »

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
NIRONI Stéphane	SDIS 04	Présent
COSMAS Claudine	DASEN	Présente

« AUTRES PERSONNES NON DESIGNÉES »

GUILLOIS Vincent	DIRECTEUR DE MERCEDES DAGA	Présent
------------------	----------------------------	---------

QUORUM

Quorum : 15 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 20 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (210 VOIX/ PERS.) :	3 PRESENTS - 1 POUVOIR / 6	740 VOIX / 1260 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (210 VOIX/ PERS.) :	2 PRESENTS - 1 POUVOIR / 6	630 VOIX / 1260 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (252 VOIX/ PERS.) :	4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 5	1008 VOIX / 1260 VOIX
COLLEGE SALARIES (180 VOIX/ PERS.) :	6 PRESENTS - 0 POUVOIR / 7	1080 VOIX / 1260 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (210 VOIX/ PERS.) :	1 PRESENT - 0 POUVOIR / 6	210 VOIX / 1260 VOIX

TOTAL : 17 PRESENTS = 16 = MEMBRES - 2 REPRÉSENTÉS (SOIT 3768 VOIX) SUR 30 MEMBRES (6300 VOIX).

La commission de suivi de site peut délibérer valablement.

La réunion débute à 9h10.

L'accueil est fait par Madame la Sous-Préfète.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 27 OCTOBRE 2022

Un vote est demandé pour l'adoption du compte-rendu de la dernière CSS ; il n'y a pas opposition, et pas d'abstention :

Résolution :

Le compte-rendu de la commission de suivi de site du 27 octobre 2022 est approuvé.

CONTRE : 0**ABSTENTION : 0****POUR : 3768**

BILAN 2022/2023 DE LA SOCIETE SANOFI

M. Etienne présente un diaporama (en annexe).

Quelques précisions :

Diapo 2 : Le GPS3i est un outil digital.

Diapo 3 : Cette année les « stop sécurité » portaient sur le thème des barrières.

Diapo 5 : Les accidents de travail que nous avons sur site sont en majorité liés aux mauvais gestes et aux mauvaises postures.

Diapo 6 : RECA = Cuve de déchets

L'événement du 03/2023 du disjonction de cellule a fait suite à un arc électrique. Les incidents sont traités en CSE.

Précision de Monsieur Veyret : L'événement du 01/2023 concernant l'épandage de Phénothiazine a eu lieu au bâtiment 407 et non au bâtiment 204 comme indiqué dans le diaporama.

Diapo 7 :

Précision de Monsieur Aillaud : Lors de l'incident de mai 2023 il s'agissait d'une chute de plaque métallique et non de caillebotis.

Monsieur Raz : L'incident du bâtiment 207 n'était pas qu'un simple épandage.

Monsieur Poncet : Le chlorure de Méthylène a été projeté sous forme liquide mais est toujours volatil.

Madame la Sous-Préfète : Ces incidents ont-ils eu des effets à l'extérieur du site ?

Monsieur Brunaux : Non.

Madame la Sous-Préfète : Lors de la prochaine CSS il serait intéressant de présenter un graphique représentant l'évolution du nombre d'incidents.

Monsieur Poncet : Il y a eu une forte évolution des incidents, en effet nous sommes passés de 10 à 18 incidents en un an. Il s'agit d'incidents potentiellement graves. Que mettez-vous en place pour réduire leur nombre ?

Monsieur Niel : Nous mettons en place un plan d'action correctif pour chaque incident qui s'est produit. Cela s'étend à tous les équipements potentiels. Nous augmentons la présence d'agents sur le terrain, et faisons remonter les signaux faibles.

Monsieur Veyret : Beaucoup d'incidents se produisent au niveau du bâtiment 207, nous avons alerté la direction à ce sujet.

Sur votre présentation les quantités déversées lors des épandages n'est pas mentionnée, sur le DCM par exemple c'était 740kg, ce qui est conséquent. Sur l'éthanol c'était 200 litres, heureusement qu'il n'y a pas eu d'étincelle. De plus tous les incidents ne sont pas répertoriés dans votre présentation. Avoir un épandage de 740 kg de produits sur une vanne que l'on a oublié de fermer, ce n'est plus possible. Si nous ne nous reprenons pas en main il va y avoir un accident.

Nous constatons également qu'il y a de plus en plus d'accidents du travail. Nous avons besoin de formations aux différents postes de travail or la part d'intérimaires ne cesse d'augmenter et la situation devient compliquée à gérer voir dangereuse.

Monsieur Etienne : Nous avons un plan d'action épandage, pour éviter les défaillances techniques le risque est pris en compte et intégré.

Monsieur Lagier : Parmi les améliorations proposées nous souhaitons mettre tous nos détecteurs en fixe pour ne pas engager du personnel sur détections lors des épandages.

Diapo 9 : Nous allons faire en sorte que chaque établissement puisse prendre des mesures concernant les risques de chute.

Diapo 12 : Le SDIS 04 et le SDIS 05 viennent s'entraîner chez nous et nous nous irons nous entraîner chez eux.

Monsieur Veyret : Combien y-a-t' il d'ESI.

Monsieur Laquier : Nous avons 86 ESI sur site.

Monsieur Veyret : Donc ça décroît, les ESI sont surtout recrutés chez les personnes en CDI, ces dernières étant en baisse constante, il n'est pas surprenant de constater une baisse du nombre d'ESI.

Monsieur Aillaud : De plus, les ESI sont seuls pour assurer la sécurité du site de septembre à janvier.

Monsieur Veyret : J'ajoute également que certaines opérations ne peuvent pas être lancées sans la présence d'ESI. Qu'allez-vous faire pour remédier à cette baisse des ESI ?

Monsieur Etienne : concernant les manœuvres ne pouvant être effectuées en réalité le dispositif associant un ESI et un chef de garde n'est pas une obligation légale il s'agit d'une obligation que nous avons auprès de nos assureurs. C'est à moi en tant que chef de site de décider si nous pouvons effectuer ces manœuvres sans ESI ou non, et donc de décider si nous prenons ce risque financier ou non. Mais les opérations restent possibles.

L'organisation sur l'ensemble du site va être modifiée d'ici Mars 2024, il est cependant trop tôt pour en parler aujourd'hui.

Monsieur Veyret : Le service diagnostiqueur est mené à disparaître si demain nous devons passer à une astreinte extérieure. Nous perdrons alors beaucoup de connaissances.

Monsieur Etienne : Sanofi exploite un autre site de chimie à Aramon qui fonctionne sur un système d'astreinte, il faut que nous uniformisons le fonctionnement des deux sites mais nous n'avons pas encore tranché sur le système que nous allons choisir. Sur le site d'Aramon il n'y a pas de diagnostiqueur ni d'arrêt.

Monsieur Raz : Les diagnostiqueurs sont intégrés au PPI. Aramon est peut-être sur un système d'astreinte qui connaît bien le site. Sur Sanofi ce serait une erreur de se priver des diagnostiqueurs au vu des délais d'intervention. Nous demandons à la direction de bien y réfléchir.

Madame la Sous-Préfète : Lors de la prochaine CSS les décisions prises seront donc présentées ?

Monsieur Etienne : Oui.

Monsieur Aillaud : Je précise qu'en réalité nous avons seulement 61 ESI réellement valide à date (la validation nécessite 3 recyclages obligatoires). Les ESI sont principalement des CDI donc la diminution du personnel en CDI va diminuer le nombre d'ESI.

Monsieur Veyret : Concernant les suppressions de postes l'année prochaine il y aurait 55 salariés en moins donc combien d'ESI en moins ?

Monsieur Etienne : Il y aura certes moins de salariés mais des bâtiments vont également être fermés ce qui réduit les risques.

Diapo 13 : Par le passé nous rencontrions des dysfonctionnements sur une sirène les lendemains de pluie. Cela a été réparé et nous avons équipé les sirènes de haut-parleurs afin que des messages puissent être diffusés directement par ce biais.

Diapo 15 : Nous avons une procédure de renfort mutuel avec Arkema Saint-Auban sur les émulseurs : s'il y a le feu chez eux nous y allons en renfort et inversement. Nous allons également nous former les uns chez les autres.

Diapo 16 : Des échanges ont eu lieu concernant les mesures de sûreté mises en œuvre par l'exploitant sur et autour du site. Ces échanges dont les détails ne sont pas retranscrits dans le présent compte rendu ont porté sur les moyens d'alerte et d'intervention en cas d'attentat, sur les mesures de surveillance sur et hors site, ainsi que les contrôles menés sur le personnel amené à intervenir sur site. La thématique sûreté est une thématique prise en compte par l'exploitant en étroite collaboration avec les différents acteurs compétents.

Diapo 19 :

Monsieur Brunaux : Nous avons eu une inspection la semaine dernière et j'ai relevé une non-conformité sur le système de détection de fuites de fluide frigorigène. L'absence de système de détection n'a pas engendré de conséquences jusqu'à présent mais il faut absolument qu'il y en ait un qui soit mis en place.

Monsieur Etienne : Nous avons rencontré des difficultés techniques pour le mettre en place.

Précisions post CSS : ce sujet est traité entre l'inspection et la DREAL dans le cadre des suites d'inspection. Les suites d'inspection seront publiées en ligne, à disposition de tous.

Diapo 22 : Notre objectif concernant la source de notre électricité est largement atteint puisque nous sommes déjà à 100 % d'énergie renouvelable.

Diapo 23 : Sur l'ensemble de l'activité nous arrivons à traiter ou à recycler 62% de nos déchets.

Diapo 24 : concernant les thématiques environnement et énergie nous allons au-delà des objectifs fixés par le groupe.

Madame la Sous-Préfète : Concernant les économies d'eau êtes-vous arrivés au maximum de vos capacités ?

Monsieur Etienne : Cela nécessiterait beaucoup d'énergie pour continuer de s'améliorer pour des économies d'eau peu conséquentes.

Monsieur Brunaux : Nous avons demandé à Sanofi de travailler sur la problématique sécheresse, notamment en anticipation des démarches menées au niveau départemental, interdépartemental et ministériel. Dans ce cadre SANOFI a :

établi un bilan de ses consommations poste par poste, en précisant notamment les consommations fatales (sécuritaires, réglementaires [incinérateur, défense incendie, Tour Aéro Réfrigérantes...])

détaillé les actions de réductions mises en œuvre depuis 15 ans,

détaillé les actions de réduction conjoncturelles envisageables en période de crise sécheresse, justifier des actions de réduction structurelles prévues,

Monsieur Veyret : Est-ce que les pics de pollution entraînent des conséquences pour les sites ?

Monsieur Brunaux : Concernant la qualité de l'air. Le système est le même que concernant la sécheresse. Le préfet prend des arrêtés d'urgence. Toutefois, les phase d'alerte ou de crise « pollution de l'air » ne sont que rarement déclenchés dans le 04 et d'autre part Sanofi ne rentre pas dans les critères soumettant les sites à l'application de ces arrêtés (pas un gros émetteur de poussières ou de COV).

Monsieur Veyret : Concernant les rejets aqueux y-a-t 'il une régulation du débit en fonction des rejets du Buech ?

Monsieur Brunaux : A l'heure actuelle, rien de spécifique n'est réglementé dans l'arrêté préfectoral du site. La réglementation nationale impose de prendre en compte la sensibilité du milieu et l'exploitant doit donc adapter ses rejets en fonction des capacités du milieu récepteur à accepter les rejets en conservant un bon état chimique et écologique. Ces obligations découlent de la prise en compte de la directive cadre sur l'eau.

En l'absence d'enjeu identifié (plainte, mauvais état des masses d'eau caractérisée, pollution identifiée...), l'exploitant doit respecter les valeurs limites d'émission fixées dans son arrêté préfectoral et dans les arrêtés ministériels applicables.

Actions de l'Inspection des Installations Classées

M. Brunaux : présente un diaporama (en annexe). Il rappelle le rôle de la DREAL (inspection du site, instruction des dossiers de modification d'activité notamment). Il détaille ensuite les instructions et inspections menées ces deux dernières années.

Diapo 3 : Le site de Valernes a été intégré au suivi du site de Sanofi.

L'action RSDE est clôturée : Sanofi n'a pas identifié de nouvelles substances rejetées, présentant un impact et qui nécessitent un suivi.

Concernant les rejets de DCM pour lesquels des dépassements des valeurs limites d'émissions ont été observés, ils ont été immédiatement stoppés, les effluents concernés étant évacués en tant que déchets

à l'extérieur du site. Un plan d'action a ensuite été mis en place pour étudier la réintégration progressive de ces effluents dans les rejets du site. A ce jour, les conditions ne sont pas réunies pour la réintégration des effluents chargés en DCM dans les rejets du site.

Concernant le plan de défense incendie qui a fait l'objet d'une inspection au mois de novembre, ce dernier est de bonne qualité, tant sur le fond que sur la forme. Quelques éléments doivent être retravaillés mais les moyens actuels de l'exploitant sont tout à fait adaptés au scénario majorant.

Diapo 5 : Pour le moment la Durance n'a pas été concernée par le déclenchement d'une alerte sécheresse (gérée par un arrêté cadre interdépartemental).

Suites de la cessation d'activité de Valernes : la remédiation continue sur la zone nord sur laquelle nous allons fixer de nouvelles prescriptions de suivi.

L'arrêté qui accompagnera le changement d'exploitant (prévu en décembre) inclura des modifications permettant d'acter des modifications mineures relatives aux modifications d'activités non substantielles présentées par l'exploitant en 2023 et instruites par la DREAL en conservant une base réglementaire unique et à jour.

Diapo 6 : Du fait de son activité d'incinération de déchets dangereux l'exploitant doit mettre en place un plan de surveillance de l'environnement, nous lui avons demandé de le mettre à jour.

Diapo 8 : Une problématique majeure apparaît au niveau national concernant les PFAS, des polluants perfluorés peu ou pas biodégradables et qui tendent à s'accumuler dans le milieu. Une démarche nationale de recherche de ces polluants a été lancée, et concerne en particulier SANOFI et tant qu'industriel de la chimie. Un état des lieux doit donc être réalisé par l'exploitant et transmis à la DREAL. Cet état des lieux servira ensuite à une éventuelle modification des contraintes réglementaires sur ces substances.

Monsieur Veyret : Concernant les livraisons, des contrôles sont-ils effectués sur les livreurs qui entrent sur le site ?

Monsieur Etienne : Nous faisons appel à des entreprises qui ont des qualifications spécifiques et des procédures qui correspondent à nos attentes.

Monsieur Veyret : Le DMF (diméthyle formaldéhyde) fait-il l'objet d'un suivi de la part de la DREAL ?

Monsieur Brunaux : L'ensemble des produits chimiques sont soumis aux règlements CLP et REACH. Considérant le nombre de produits chimiques présents sur site, le contrôle ne peut être envisagé que par sondage. Une inspection spécifique produits chimiques a d'ailleurs été menée en 2022 chez SANOFI. Si un produit particulier soulève un doute quant à sa bonne gestion, une inspection spécifique peut être réalisée afin de vérifier les conditions de stockage, d'utilisation, et la présence des autorisations nécessaires à son emploi.

Monsieur Veyret : Nous constatons un retour en arrière concernant les types de produits utilisés. Qui décide quels types de produits sont utilisés dans les process ?

Monsieur Brunaux : Ce sont des décisions internes à Sanofi, la DREAL ne peut que regarder si le choix est conforme à la réglementation.

Monsieur Etienne : Le choix de l'utilisation des DMF découle d'une problématique de nettoyage (les autres solvants ne sont pas efficaces pour le nettoyage, ce qui pourrait générer des problèmes de contaminations d'un lot sur l'autre). Lorsqu'il est possible de le substituer nous le faisons.

Monsieur Veyret : Concernant l'incinérateur, tous les éléments sont-ils surveillés par la DREAL ?

Monsieur Brunaux : Sans être en mesure de garantir que 100 % des points présentant des rejets (diffus notamment) sont captés et reliés à l'incinérateur, la quasi-totalité des flux (notamment comportant des COV) sont captés, canalisés et reliés à l'incinérateur. L'arrêté préfectoral du site liste également d'autres points de rejets qui sont surveillés (colonnes, installations de combustion). Le site est plutôt exemplaire sur ce point (captation et traitement des rejets), le système de surveillance mis en place est assez robuste.

PRESENTATION DU PPI ET RETOUR D'EXPERIENCE DE L'EXERCICE DU 15/11/2022

M. Gally (SIDPC04) présente un diaporama (en annexe).

Diapo 9 : Le scénario chlore est maintenu dans le PPI car un jour le site pourrait vouloir en stocker de nouveau.

Monsieur Bertorello : Concernant le bouclage routier, les ESI pourraient-ils passer aisément les bouclages gendarmerie pour se rendre sur site ?

Monsieur Lœyer : La brigade de Sisteron est au courant qu'il faut laisser passer les gens qui ont des badges.

Diapo 14 : La prochaine révision du PPI intègrera FR Alerte.

Monsieur Veyret : Pourrait-on faire ces exercices la nuit et le week-end ? Dans la réalité nous ne choisirons pas le jour où ça va arriver.

Monsieur Gally : Sur un exercice de cette ampleur c'est compliqué mais je note la remarque.

Madame la Sous-Préfète : Un exercice un samedi matin pourrait être intéressant.

Monsieur Clares : la nuit il y a peu d'enjeux population. Donc pourquoi pas réaliser un exercice PPI réduit pour tester les services de l'état.

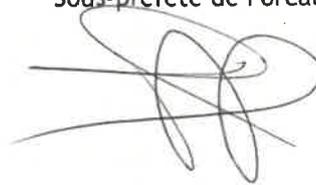
Monsieur Nironi : Nous avons moins de problèmes la nuit et le week-end. Sur la partie PPI il n'y a pas une grande différence entre la nuit le jour et la semaine.

Monsieur Brunaux : Dans l'ensemble des plans d'urgences (PPI, POI, PDI), l'exploitant doit justifier des temps d'intervention, et de la disponibilité des ressources humaines sur la base du cas le plus défavorable (en général, nuit et weekend).

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h30.

La Présidente de la CSS

Marie-Paule DEMIGUEL
Sous-préfète de Forcalquier





sanofi



CSS SANOFI SISTERON 2023



RENFORCER NOS FONDAMENTAUX

Bilan
2023

Accélérer l'efficacité 

Délivrer la Performance industrielle

- FIT4 / SMS2.0: déployer les feuilles de route 2023 (service technique, LCF)
- Adapter nos frais et effectifs en fonction de l'activité (cible B23: activité 93 M€ / dépenses 90 M€)
- déployer programme d'économie (HSD cible: 46€, programme SWAT)
- Atteindre les gains attendus de rdt sur BTK: 46€
- Feuille de route digitale: eBR en routine au bât 209 (Q1-2023), déployer SMARTQC au CG (S1-2023)
- Poursuivre le plan Absentéisme : objectif -2 % vs 2022

Renforcer nos fondamentaux

- **Hygiène Sécurité Environnement**
 - Maturité HSE du site: Atteindre le niveau 3 à fin 2023
 - PRAP: poursuivre le programme
 - ATEX: poursuivre le plan Directeur (Bâtiments 209)
 - MAD / MES: en bons de travaux opérationnels début Q2-2023
 - Déployer notre roadmap « planet Care » (actions 2023)
- Déploiement Qualitags: CMS et QIP (2023) / prépa QMS (en 2024)
- QMI: réalisation des actions prioritaires définies en 2023
- Data Integrity: généraliser le niveau 2 sur les équipements à fin 2023
- Améliorer la performance Qualité: déviations/MDI (82%) / CAPA (83%) / respect du RCT par produit

- Développer la démarche **PRAP** (ergonomie eu travail) pour prévenir des incidents liés à des problématiques ergonomiques
- Continuer d'afficher l'engagement sécurité de l'ensemble des managers en pérennisant les contacts sécurité notamment au travers des **VMS**
- Continuer de promouvoir l'utilisation des GPS3i pour remonter les **problématiques HSE** sur l'ensemble des secteurs du site
- Mettre en place l'outil HSE8 pour permettre la remontée des **signaux faibles** au travers des +QDCI niveau 1
- Donner la priorité aux **plans d'actions** suite au **APG et EPG**
- Déploiement nouveau **Permis de travail** autoporteur et digital à poursuivre

MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

UNE HEURE D'ARRET POUR PARLER SECURITE 09/2023 FOCUS sur le STOP sécurité organisé sur les notions de

- Risques
- Danger
- Barrières

Participation de tous les secteurs !

Danger / Risque / Barrière / Contrôle

Leading Safety
Energie, équipements, énergie

Exercice



Danger

Qu'est-ce qu'un danger ?
Préciser le danger

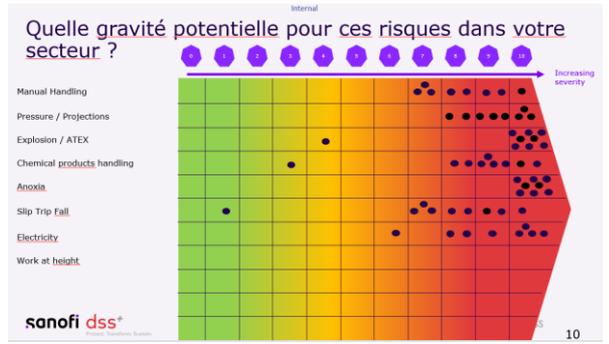
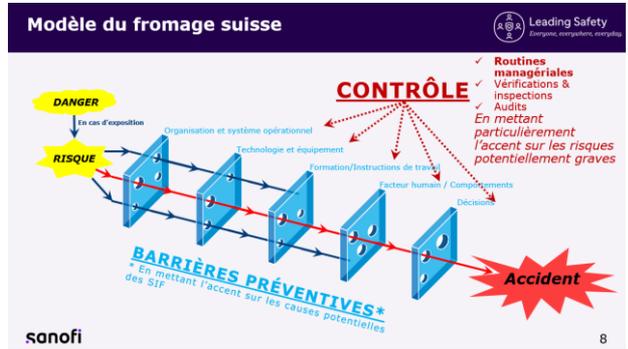


Qu'est-ce qu'un risque ?
Préciser le risque



Le risque est-il plus élevé ou plus faible que dans l'image ci-dessus ?

sanofi



Bilan 2023

Les enjeux HSE 2023

MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Bilan 2023

Accidents avec arrêt

6 AAA depuis le début de l'année (Sanofi-Intérim) :

1 déplacements, 2 gestes et postures, 1 manipulation produits chimiques

Bâtiment 205 : Accident de geste et posture, en soulevant une charge, s'est fait mal au dos.

Bâtiment 409 : Accident de geste et posture, en se levant de sa chaise s'est fait mal au dos.

Bâtiment 303 : Accident de déplacement, en marchant dans un couloir s'est tordu la cheville.

Bâtiment 205 : Accident de déplacement, accident de trajet en trottinette.

Bâtiment 210 : Accident de manipulation de produits chimiques, également classé Accident potentiellement grave : APG, en changeant la cartouche de filtration, a reçu la cartouche au visage.

Bâtiment 207 : Malaise lors d'une réunion

2 ASA depuis le début de l'année (Sanofi-EE) :

1 déplacement, 1 gestes et postures

Bâtiment STEP : Accident de déplacement, en descendant d'une crinoline, s'est tordu la cheville.

Bâtiment 407 : Accident de geste et posture, en ramassant un bouchon, a reçu sur la tête un entonnoir



MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Bilan 2023

Evènements potentiellement graves

5 EPG depuis le début de l'année (Sanofi-Intérim-EE) :**EPG 01/2023 : Epandage de Phénothiazine suite déchirure big-bag au bâtiment 204****EPG 02/2023 : Fuite de liquide odorant et laiteux au niveau des RECA****EPG 03/2023 : Disjonction cellule HT suite à amorçage****EPG 04/2023 : Epandage Dronédarone suite déchirure big-bag, bâtiment 209****EPG 05/2023 : Fuite condensats sur serveur Info Indus, bâtiment 210****Pour l'ensemble de ces évènements :**

- Enquêtes réalisées
- Plans d'action validés



MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Bilan 2023

Accidents potentiellement graves

5 APG depuis le début de l'année (Sanofi-Intérim-EE) :

APG 01/2023 : Epannage de DCM, au bâtiment 207

APG 02/2023 et 03/2023 : Perte de confinement éthylène glycol au bâtiment 207

APG 04/2023 : Epannage d'éthanol, au bâtiment 207

APG 05/2023 : Chute caillebotis de 2 étages sur fémur, bâtiment 206

Pour l'ensemble de ces événements :

- Enquêtes réalisées
- Plans d'action validés



RENFORCER NOS FONDAMENTAUX

RETOUR D'EXPERIENCE SITE vers le GROUPE

Bilan 2023

REX

Date de l'événement	Emplacement	Type de blessure	Type d'employé	Circonstances mots clés
25 aout	Sisteron – FR	ASA APG	Intervenant sous-traitant	Chute d'objet – Levage

Chute d'une plaque métallique à travers une ouverture dans le plancher lors d'un grutage

FLASH DE SÉCURITÉ

Ce qui s'est passé

Lors d'une opération de levage d'un réacteur à l'aide d'une grue, l'opération en cours consistait à régler les élingues sur le réacteur. Pour réaliser cette activité, une plaque métallique (13 kg) a été enlevée au niveau 3 pour permettre le passage des élingues. Les intervenants (EE) se trouvaient au niveau 1. Lors de ces réglages d'élingues, la plaque qui était posée verticalement à proximité de l'ouverture, a basculé et a chuté de 2 étages (10m). La plaque a chuté sur le bord du réacteur et puis a heurté la cuisse de l'intervenant.

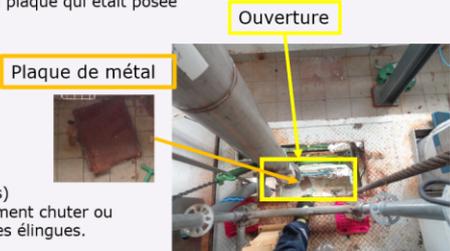
Impact réel et potentiel

Réel : l'accident a généré un hématome. **Potentiel :** écrasement. **SIF Blessure grave voire décès** par choc à la tête ou sur la nuque

Apprentissages partagés immédiats / Contre-mesures

- Prise en charge du blessé et évacuation aux urgences.
- Arrêt du chantier
- Revue des modes opératoires de levage établis (plan de levage, permis de travail réalisés)
- Dès l'ouverture dans un plancher, sécuriser et éloigner les objets qui peuvent potentiellement chuter ou tomber, notamment si les intervenants doivent se trouver dans la zone de "chute" sous les élingues.
- Analyse des causes profondes

Vue du niveau 3



Plaque de métal

Ouverture

Lise Saving Rule applicable

TRAVAILLER AVEC UNE CHARGE EN ÉLEVATION

Prévenir la chute d'une charge en cours de levage ou la bascule d'une charge en cours de transport.

COMMENT CELA AURAIT-IL PU ÊTRE ÉVITÉ ?

Eloigner ou sécuriser les objets autour des ouvertures dans un plancher évite un risque de chute d'objets à travers l'ouverture.

Leading Safety
Everyone, everywhere, everyday.

sanofi

Réservé à un usage interne. Examinez les activités de votre site, identifiez des scénarios de risque similaires et prenez des actions

RENFORCER NOS FONDAMENTAUX

RETOUR D'EXPERIENCE GROUPE

Bilan 2023

REX

Event date	Location	Injury type	Employee type	Circumstances key words
Aug 10 th	Mourenx - FR	Nearmiss - PSE	SANOFI	Rusted guardrail attachment loose

WHAT happened

- En commençant à descendre une échelle de singe, le travailleur a tenu fermement les côtés droit et gauche du garde-corps de la plateforme. Le côté droit s'est partiellement détaché de la plateforme. Le garde-corps latéral gauche, qui était maintenu, lui évitait la chute (-5 m plus bas). Les fixations du garde-corps étaient rouillées.

Real and potential impact

- Real:** none
- Potential:** 5 m fall **SIF** – Serious Injury or Fatality

IMMEDIATE SHARED LEARNINGS / COUNTERMEASURES

- Fermeture de l'échelle de singe et périmètre de sécurité de 3 m sous la plateforme
- Communication sur place indiquant que l'échelle de singe n'est pas disponible
- Echafaudage de la plateforme pour une intervention ponctuelle avec harnais
- Calendrier d'une vérification de toutes les échelles de singe et plateforme du site
- Analyse de la cause originelle

Fixation de garde-corps rouillée et desserrée



Applicable LIFE SAVING RULE

WORK AT HEIGHT

Use fall prevention systems.

HOW IT COULD HAVE BEEN AVOIDED?

La rouille est le cancer du monde du métal

- Inspecter périodiquement les garde-corps et les fixations
- Réparation, remplacement en cas de rouille
- Prévenir la rouille dès la conception

Leading Safety
Everyone, everywhere, everyday.

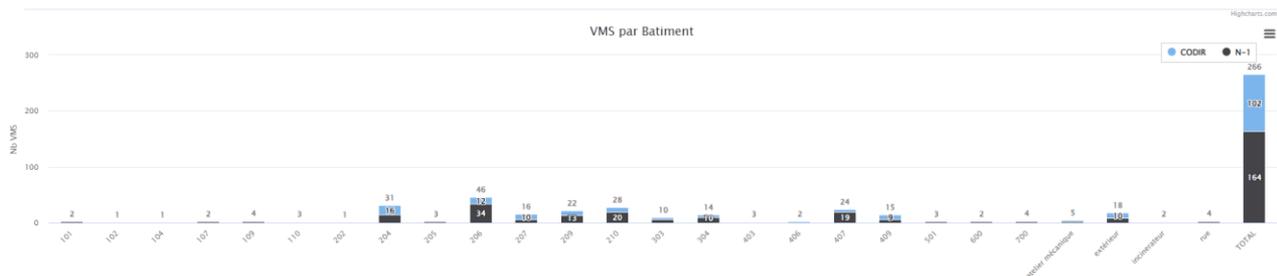
sanofi

For internal use only. Review your site activities, identify similar risk scenarios & take action

MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Démarche VMS

266 VMS au
09/10/2023



266 VMS au 09/10/2023

- **Nombre de VMS en progression :**
 - 208 VMS en 2022
 - 224 VMS en 2021

73 personnes formées dans l'ensemble des secteurs du site (+ 6 en cours de formation)

- **Dynamique de formation active :**
 - 7 personnes formées en 2022
 - 7 personnes formées en mai 2023

Lien LSR et VMS



MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

**DES ACTIONS DE
FORMATION DU
PERSONNEL**

Formations et recyclages sécurité (en nombre de personnes)

CHOC ESI :132
RECYCLAGE RISQUES CHIMIQUES :51
RECYCLAGE PSE :42
FORMATION INITIALE ESI :6
RECYCLAGE PSE SDIS :58
RECYCLAGE CONDUCTEUR :10
CHOC CDG : 0
FORMATION EXTERNE CETIS : 0
ARI ELEC : 3
GUIDE EVACUATION : 8
EVACUATION : 110
SST RECYCLAGE : 36
EPI : 289

**TOTAL GENERAL : 5728 heures de
formation à la sécurité**



MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

**LES EQUIPIERS
DE SECONDE
INTERVENTION**

74 ESI SUR SITE



Année 2023 : Nombreux recyclages risques chimiques SDIS 04 / SDIS 05 sur site

Partenariat avec le SDIS 05 pour formation en caisson de feu



MODERNISATION DES SIRENES PPI

Avec ce nouveau système, possibilité de passer des messages vocaux qui pourront être entendus par toute la population

EX: Alerte PPI, consignes particulières, fin ou fausse alerte.

SIRENES PPI



MISE EN PLACE D'UN RELAI RADIO SUR LA MONTAGNE DU MOLARD

Afin d'anticiper une éventuelle perte de téléphone (passage au numérique) nous avons mis en place une antenne pouvant relayer les messages radio entre les différents PC (mairies de Mison et Peipin) par l'intermédiaire d'une base portable.

RELAJ RADIO



MISE EN PLACE DE PARTENARIAT

- **Prise de contact avec ARKEMA Saint-Auban pour étudier la possibilité de mutualisation des secours en cas de PPI, 2 conventions à l'étude :**
 - *Formation avec utilisation du parcours ARI SANOFI.*
 - *Renfort en émulseur entre les sites en cas de sinistre important (feu de stockage).*

- **Finalisation de la stratégie de prélèvements dans l'environnement avec l'APAVE : Post Lubrizol.**
 - *en cas, dans les 4h nous devons analyser l'air, l'eau, le sol, en dehors du site.*



MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX**Exercice Sureté/POI « Alerte Attentat » réalisé le 9 mai 2023**

Scénario : Un individu armé force l'entrée du site et fait plusieurs victimes

Objectif(s) :

- Evaluer la réaction du personnel de la société de gardiennage
- Evaluer la réaction du personnel du site.
- Sensibiliser le personnel aux risques.
- Evaluer le temps de réaction des forces de l'ordre à intervenir, et à éliminer la menace.
- Evaluer la coopération entre les forces de l'ordre, les secours extérieurs et les contraintes liés à l'activité

L'ENTRAÎNEMENT AUX SITUATIONS DE CRISE

[#POI] Exercice Gestion de Crise avec la gendarmerie 🚔

Vendredi 9 mai, le site de Sisteron et la compagnie de Gendarmerie de Digne-les-Bains ont organisé un exercice conjoint de gestion de crise (Sûreté/Intrusion).

Des gendarmes des brigades les plus proches et la PSIG de Château-Arnoux-Saint-Auban étaient présents au côté des pompiers et des ESI du site 🧑‍🚒

🤝 L'occasion pour tous de mettre en œuvre les techniques d'intervention, de travailler la coordination entre les différentes unités et de s'entraîner à la coopération inter-service en gestion de crise sécuritaire et notamment la circulation des informations au sein du PC de crise.



MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Formations, recyclages et sensibilisations sûreté (en nombre de personnes)

Recyclage OEA:67

Sensibilisation protection de l'information:117

Sensibilisation plan Vigipirate: All user

Sensibilisation colis suspect: All user

Sensibilisation tranquillités vacances : All user

Sensibilisation restez vigilant »vol »: All user

Sensibilisation espionnage industriel: All user

Sensibilisation plan Vigipirate: All user

Sensibilisation risque visioconférences : 14

Sensibilisation impression documents: 86

Sensibilisation plan Vigipirate: All user

Sensibilisation sûreté informatique: All user

Sensibilisation utilisation du badge: All user

Sensibilisation MOOC Vigipirate Seris: 7

Formation nouveaux embauchés:128



DES ACTIONS DE FORMATION DU PERSONNEL

Bilan 2023

Les enjeux HSE 2023

Conformité réglementaire

EXIGENCES

Nombre d'exigences

Total : 6 021

5 858
APPLICABLES

+

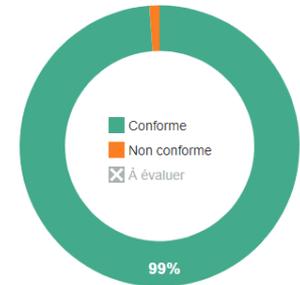
163
POUR INFORMATION

Taux d'avancement*



95 %
D'EXIGENCES ÉVALUÉES

Taux de conformité*



MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Bilan 2023

Les enjeux HSE
2023Suivi
réglementaire**Suivi conformité (Audit Ramboll) :**

Plan d'actions : 1 écart majeur en cours de traitement :

- Remplacement groupes froids
 - Médium 209 : Fait
 - Médium 204/207 : Prévu en 2025

Observation N°	Domaine	Sujets (Libellé)	Description de l'écart	Référence réglementaire	Classification de l'écart	Recommandation(s)	Commentaires du site pour traiter les écarts constatés
2	Emissions atmosphériques	Fluides frigorigènes	Deux équipements frigorifiques contenant plus de 500 TeqCO2 de R134a ont connu des fuites importantes (500 & 550 Kg) début 2018. Aucun dispositif de détection par mesure indirecte n'a permis de détecter ces fuites (Obligation pour les équipements > 500 TeqCO2)	Règlement F-Gas n° 517/2016 du 16/04/2014, Art. 5	II	Equiper les équipements de quantité > 500 TeqCO2 d'un système de détection de fuite permanent par mesure indirecte (Pression, Température, Niveau...) permettant d'alerter en cas de fuite.	La solution de mesure indirecte par la pression sur ce type de groupe n'apporte aucun résultat et est donc inadaptée => Mesure prise : remplacement des machines dans le cadre du plan de retrait des HFC sur la période 2020-2025.

MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Bilan 2023

Les enjeux HSE 2023

Suivi conformité standard groupe

Suivi conformité (Audit interne Sanofi) :

- 9 écarts majeurs
 - Permis de travail : Fait
 - 8 en cours de traitement

HIAP ID	État du workflow	Titre	Détails	Site	Date initiale	Type de risque	Criticité
339549619	Fermé	Dépassement normes de rejets en DCM sortie STEP	Dépassement réglementaire des normes de rejets en DCM sortie station d'épuration depuis septembre 2022 (actions suivies dans ...)	Sisteron Chemistry	mercredi 22 mars 2023	Constatacion / écart de conformité (C / M)	Critique
3395496953	Waiting for actions completion	Rq audit HSE H9	Une cartographie des sources de bruit du Site est réalisée sur la base de mesure d'exposition ainsi que de dosimétrie. ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur
3395496903	Waiting for actions completion	Rq audit HSE H3	Les résultats de l'évaluation des risques dans le DU sont retranscrits de façon opérationnelle dans les feuilles de travail e ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur
3395496882	Waiting for actions completion	Rq audit HSE E4	Rejets Eau - Dans le contexte des échanges durant l'audit, il a été précisé que le traitement charbon actif des effluents a été ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur
3395496854	Waiting for actions completion	Rq audit HSE S13	Le Site a une cartographie des surfaces non porteuses. Néanmoins, cette cartographie est incomplète car elle ne prend en compte qu ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur
3395496826	Fermé	Rq audit HSE S8	Le Site a un système de permis de travail homogène dans les ateliers, complété par des permis de travail spécifiques pour des ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur
3395496808	Waiting for actions completion	Rq audit HSE S3	L'évaluation du risque incendie du Site est formalisée ... établie selon le standard du groupe pour tous les bâtiments. Il manque ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur
3395496572	Waiting for actions completion	Rq audit HSE S2	Le Site possède un DRPCE datant de 2016 couvrant la thématique ATEX comprenant entre autres un plan de zones mis à jour e ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur
3395496547	Waiting for actions completion	Rq audit HSE S1	Le Site mène régulièrement des analyses de risques de type HAZOP sur ses procédés sur la base d'une documentation SHARE ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur
3395496520	Waiting for actions completion	Rq audit HSE L4	Le Site a récemment lancé un programme HSE « Field Check » (Bonne pratique M1). Un programme de MSV est en place et sur ...	Sisteron Chemistry	mercredi 26 octobre 2022	Constat d'audit (C / M)	Majeur

MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Bilan 2023

Les enjeux HSE
2023

Suivi
réglementaire

➤ Inspections DREAL 2023 :

- **Sècheresse (11/05/2023) :**

- Risques chroniques, Sécheresse : Détails du plan d'action à fournir → **Fait**

- **Sites et Sols pollués/Cessation (11/05/2023) :**

- Rapport d'inspection reçu, pas de remarque

➤ Inspections DREAL 2023 à venir

- **Fluides frigorigènes et Plan de Prévention Incendie (09/11/2023)**

- **Bilan annuel (21/12/2023)**

Programme PLANET CARE

Bilan environnement 2023



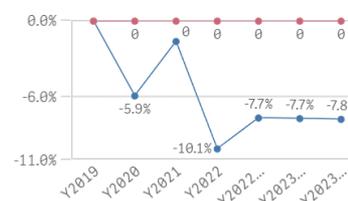
TARGET 2025:
-50%

CO2e emissions vs 2019 (Target -55% i...)



TARGET 2025:
75%

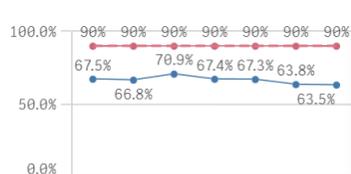
Energy vs 2019 (Mwh)



% Electricity renewable (purchased+pr...)



3R in pourcentage - (Target 2025 : 90%)



Landfill pourcentage vs Target (1%)



Water withdrawals vs 2019



TARGET 2025:
90%



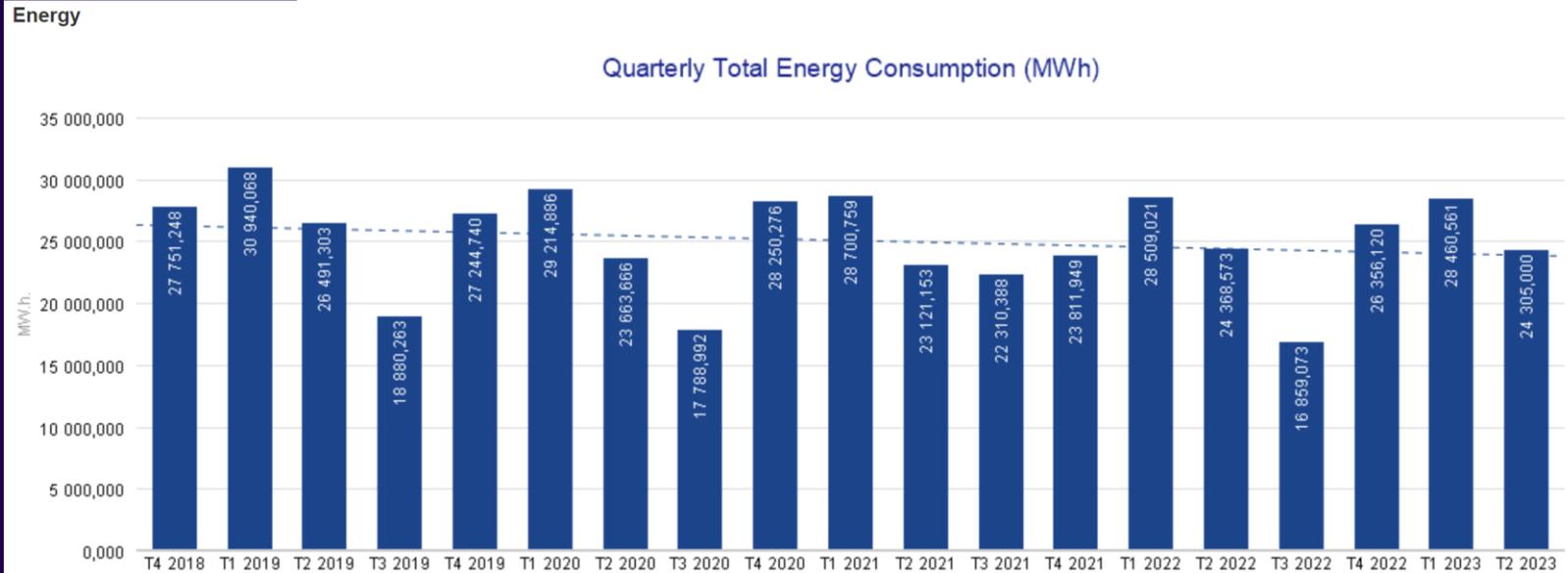
TARGET 2025:
<1%



WASTE

WATER

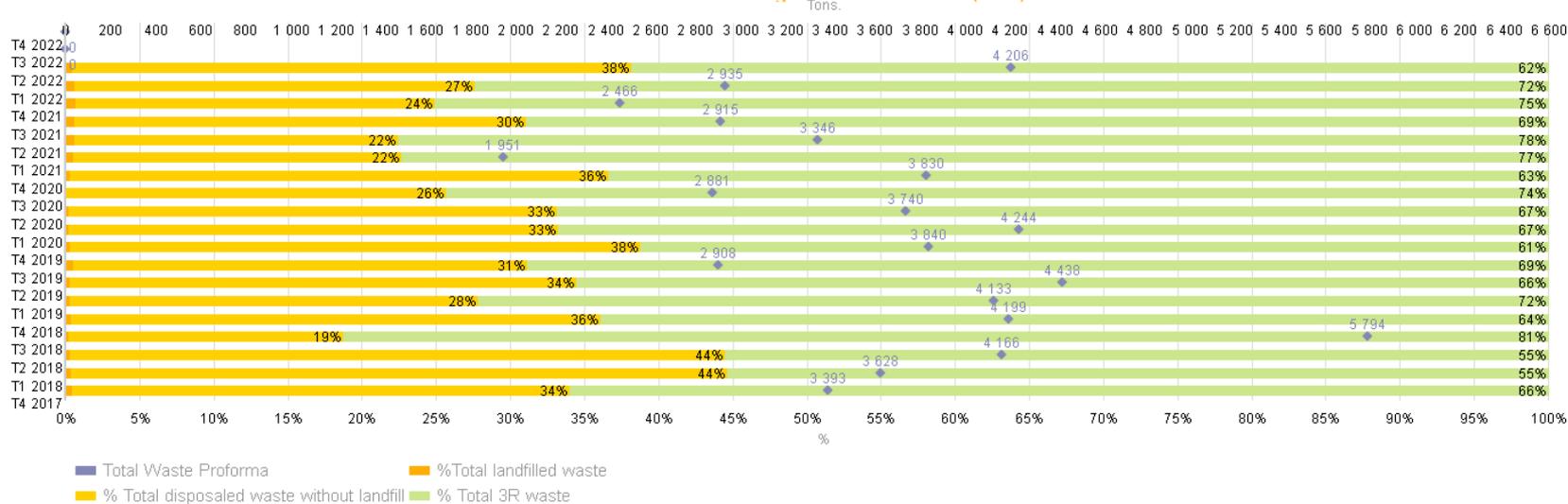
Bilan Environnement / Energie 2023



Bilan Environnement / Energie 2022

Internal MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

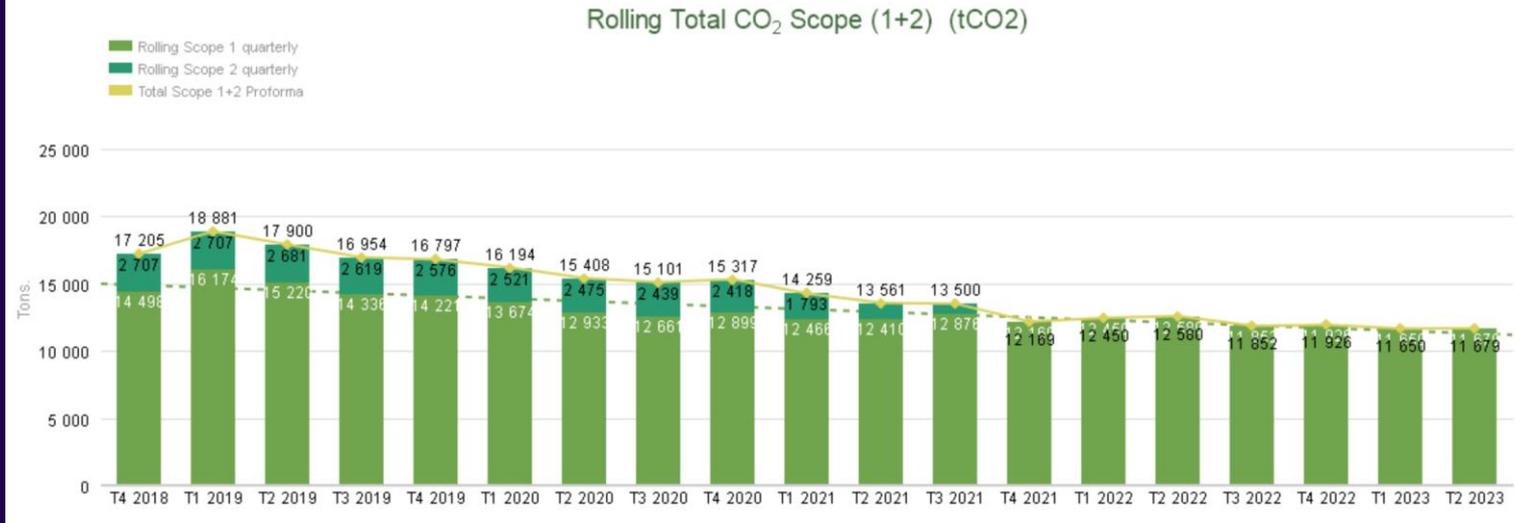
Waste Percentage with Total Waste (tons)



MAINTENIR NOS FONDAMENTAUX

Bilan Environnement / Energie 2023

Chart





**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rôle de la DREAL / Site Sanofi

- **Police des installations classées** pour la protection de l'environnement
 - **Contrôle** des prescriptions réglementaires applicables
 - ✓ ICPE, déchets, produits chimiques, ESP, Canalisation de transport
 - Proposition de **sanctions**
 - Mais aussi **instruction** de l'ensemble des dossiers pour **évolution du socle réglementaire** au grès de l'évolution des technologies, de la réglementation et de l'activité du site:
 - ✓ Réglementaires
 - ✓ Modification d'activité



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspections

- (Pour rappel 2022 avant CSS) :
 - Incident : déversement produit chimique qqes m², aucun effet hors bâtiment
 - Inspection réglementation générale
 - Inspection sous-traitance
 - Qualité de l'air
 - SSP Valernes
- Depuis la dernière CSS :
 - Exercice PPI chez Sanofi
 - Inspection produits chimiques
 - Conformité au règlement Reach (substances interdites / autorisées..)
 - Disponibilité et conformité des fiches de données de sécurité
 - Conformité et cohérence des stockages (par substance, compatibilités...)
 - Inspection Plan pluriannuel de contrôle (réglementation générale, suivi des inspections, divers)
 - Sécheresse et plan de sobriété hydrique
 - Clôture action RSDE
 - Point rejets DCM
 - Point sur dossiers en cours (PAC Chimie Continue, plan de surveillance environnemental, mise en conformité QAL).
 - Programmées en novembre:
 - Inspection Thématique Plan de défense incendie
 - Inspection Thématique Fluides frigorigènes



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspections

=> Points saillants à retenir des suites d'inspection :

- Pas de non conformité
- Problématique du DCM en cours de résolution
- Mise en conformité Analyseur en continue prend plus de temps que prévu mais pas d'impact environnemental
- L'ensemble des rapports d'inspection sont en ligne, disponible pour le public sur le site Georisques.



Instructions Réalisées

- **PAC Chimie continue** : instruit, en cours d'intégration dans AP du site
 - non substantiel, pas de modification des impacts, quantités autorisées modifiées à la marge
- **PAC Plan sécheresse (PSH)** : instruit, en cours d'intégration dans AP du site,
 - L'exploitant justifie du point de vue de la DREAL avoir mené des actions de réduction des consommations pertinentes depuis plusieurs années, et sur les années à venir
 - Il propose quelques mesures spécifiques en cas de phase d'alerte sur l'axe Durance (encore jamais passé en alerte)
 - L'exploitant est considéré à ce jour comme exempté de l'application stricte des arrêtés « sécheresse »
- **Cessation TAR** : instruit, en cours d'intégration dans AP du site
 - objectif => inciter à démanteler les activités ayant cessé
- **Cessation Valernes Zone Sud** : instruit, en cours d'intégration dans AP du site,
 - Remédiation terminée
 - Compatibilité du terrain avec usages prévus (promenade, stockage agricole) démontrées
 - Demande de servitude d'utilité publique transmise (en cours de traitement au niveau DREAL/Préf).
- **Changement d'exploitant** : absorption de Sanofi Chimie par Sanofi Winthrop Industrie
 - Capacités techniques et financières démontrées
 - Autorisation de changement d'exploitant à acter par le préfet avant le 25/12/2023 par AP



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instructions à venir (2024)

- **Études de dangers** : notice de réexamen attendue en 2024
- **Études Séisme** : en cours de discussion DREAL - SANOFI
- **IED** (directive émissions industrielles): Réexamen 1 an après la sortie du nouveau BREF WGC chimie en 2023 (applicable 2027) => Prochaine instruction d'ampleur avec des implications en termes de prescriptions techniques pour l'intégration des MTD de ce BREF mais également des autres BREF qui concerne l'exploitant (incinération notamment) de la part de l'exploitant.
- **Cessation Valernes Zone Nord** :
 - Point complet sur l'état technique et administratif de la zone
 - Actualisation des attendus de l'État en terme de réhabilitation/suivi
- **Plan de surveillance environnemental des retombées atmosphériques hors site**
 - Il a été demandé à l'exploitant de mettre à jour son plan considérant les évolutions méthodologiques



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instructions

- **AP du site repris intégralement fin 2022 via un AP compilant l'ensemble des arrêtés applicables au site depuis 100 ans.**
 - Compilation des prescriptions avec mise en cohérence
 - Actualisation considérant les évolutions de la réglementation
 - Simplification
 - Pas de retour en arrière réglementaire / environnemental (droit constant ou prescriptions additionnelles)
 - Ajout de certaines thématiques (Sécheresse, action en cas de pollution accidentelle..)
 - Intégration et actualisation des prescriptions du site de Valernes

Désormais, un unique arrêté regroupe l'ensemble des prescriptions applicables => gain de lisibilité pour tous, applicabilité simplifiée, action de contrôle améliorée également

Suite à la demande d'autorisation de changement d'exploitant, cet arrêté va être revu pour :

- Autoriser le changement d'exploitant
- Intégrer les derniers porter à connaissance (chimie continue, sécheresse, cessation TAR, cessation Valernes Sud, remise en cohérence de la surveillance Valernes Nord).



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrôles inopinés

L'exploitant est soumis à plusieurs types de surveillance (rejets eau / air / bruit) :

- autosurveillance selon une fréquence définie par AM ou AP,
- contrôle « de comparaison » par un bureau externe,
- contrôles inopinés sur demande de l'administration
 - contrôles inopinés sont prévus en 2024
 - contrôles inopinés AIR/EAU en 2023 => RAS



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PPRT

Modification simplifiée terminée.
Arrêté signé le 31/10/2023.

« Article 3 : Spécificité de la zone de la Météline

Par exception aux règles ici édictées, et suite à la réduction du risque de surpression par l'exploitant, aucune prescription constructive n'est applicable vis-à-vis des effets de surpression uniquement, sur la zone représentée ci-dessous.

Les objectifs de performance relatifs aux effets de surpression définis dans l'annexe 3 du règlement du PPRT ne sont donc plus applicables sur cette même zone. »





**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité Inter-départementale des Alpes du Sud

84, rue des Artisans, ZI Saint-Joseph
04100 MANOSQUE

Siège :

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille

Tél. 04 88 22 61 00

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN



PRÉFET DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service interministériel de défense
et de protection civiles

A group of firefighters in full protective gear, including helmets and oxygen tanks, are gathered in an industrial setting. They are holding red fire hoses. The background shows large industrial tanks and a blue building under a clear sky.

1. Le plan particulier d'intervention (PPI)

L'organisation européenne de gestion de crise

Européen



E.R.C.C.
Centre de coordination
et de la réaction
d'urgence
L'Union
Européenne
assiste.

National



Le ministre de l'intérieur
anticipe et renforce
avec les moyens
nationaux.

C.I.C.
Cellule Interministérielle
de Crise
C.O.M.
Centre Opérationnel
Ministériel (Métier)

Zonal

→ ORSEC de zone



Le préfet de zone
coordonne les moyens zonaux.

C.O.Z.
Centre
Opérationnel
de Zone

Départemental

→ ORSEC départemental



Sur sinistre important ou en cas
de catastrophe, le préfet
est Directeur des Opérations
de secours (D.O.S.).

C.O.D.
Centre Opérationnel
Départemental
P.C.O.
Poste de Commandement
Opérationnel

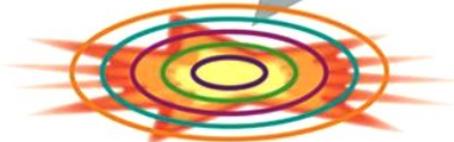
Communal

→ Plan Communal de Sauvegarde



Le maire est responsable
de la sauvegarde de
la population.
Sur sinistre limité,
il est Directeur
des Opérations
de secours (D.O.S.).

P.C.C.
Poste de
Commandement
Communal



L'organisation européenne de gestion de crise

Européen



E.R.C.C.
Centre de coordination
et de la réaction
d'urgence

L'Union
Européenne
assiste.

National



C.I.C.
Cellule Interministérielle
de Crise

Le ministre de l'intérieur
anticipe et renforce
avec les moyens
nationaux.

C.O.M.
Centre Opérationnel
Ministériel (Métier)

Zonal

→ ORSEC de zone



Le préfet de zone
coordonne les moyens zonaux.

C.O.Z.
Centre
Opérationnel
de Zone

Départemental

→ ORSEC départemental



Sur sinistre important ou en cas
de catastrophe, le préfet
est Directeur des Opérations
de secours (D.O.S.).

C.O.D.
Centre Opérationnel
Départemental

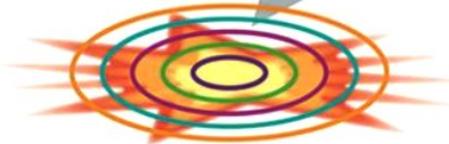
P.C.O.
Poste de Commandement
Opérationnel

→ Plan Communal de Sauvegarde



de la Sauvegarde de
la population.
Sur sinistre limité,
il est Directeur
des Opérations
de secours (D.O.S.).

P.C.C.
Poste de
Commandement
Communal



Le « dispositif » Orsec

Organisation de la réponse de la sécurité civile pour la gestion de crise

- un ensemble de plans ;
- qui organise, sous l'autorité *unique* du préfet, la mobilisation, la mise en œuvre et la coordination des actions de *toute personne publique et privée* concourant à la protection générale des populations ;
- prend en compte les risques identifiés ;
- s'appuie sur la réponse opérationnelle des acteurs :
 - PCS, POI, plan blanc...
- Dont les citoyens !
 - *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile....*



Le « dispositif » Orsec

Le dispositif Orsec départemental comprend :

- Une partie générale, tronc commun
 - Organisation du commandement ;
 - Alerte, information, évacuation, soutien des populations ;
 - Secours à nombreuses victimes, gestion des décès massifs...
- Des plans spécifiques, selon les risques particuliers au département :
 - Inondations, épidémies, canicules, ruptures de barrages ;
 - Plans particuliers d'intervention

Les plans particuliers d'intervention

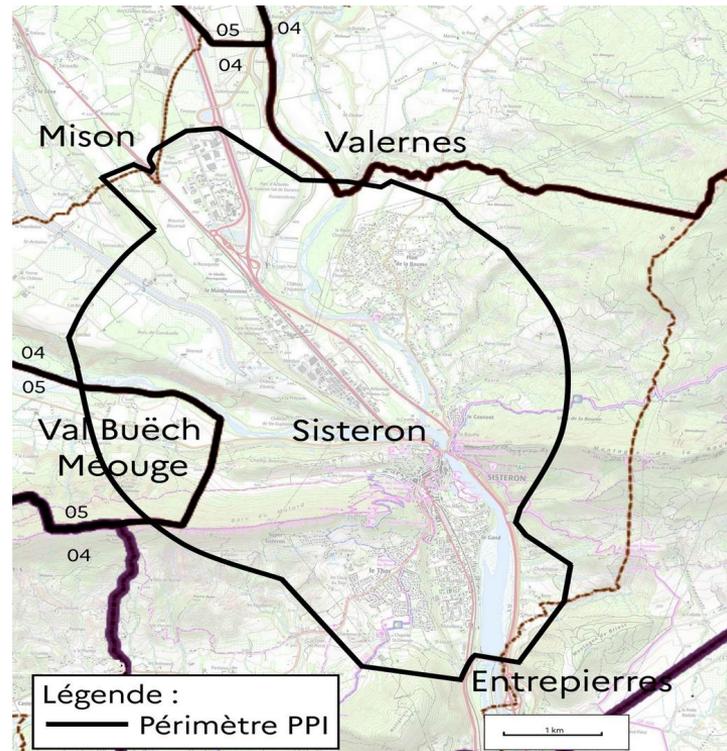
- sont obligatoires, pour les installations énumérées au Code de la sécurité intérieure
 - dont les Seveso seuil haut, cas de Sanofi



- qui préparent, selon les risques identifiés, les mesures de protection, la mobilisation et la coordination de tous les acteurs concernés, dont la population.

Le plan particulier d'intervention de Sanofi

- disponible sur le site de la préfecture (vers. publique) ;
- est défini sur un périmètre, fonction des études de danger :
- décrit brièvement
 - le site et ses risques,
 - les enjeux ;
- prévoit :
 - l'alerte : conditions, schéma de diffusion, moyens (sirènes et FR Alert),
 - les missions des acteurs,
 - la conduite à tenir par la population,
 - le schéma de bouclage routier, ferroviaire, autoroutier,
 - l'implantation par défaut des structures de commandement et PMA.





2. L'exercice PPI – 15/11/2022 - 09h-11h

L'exercice PPI 2023 - objectifs

- faire jouer et évaluer tout ou partie du bouclage routier par la gendarmerie ;
 - entraîner les services à se coordonner ;
 - informer et sensibiliser le public, les élus, les riverains ;
 - déclencher les moyens d'alerte de la population et évaluer leur efficacité.
- **Préfecture :**
 - gérer sur la base de la chaîne d'alerte, avec pré positionnement ;
 - entraîner les acteurs à communiquer entre eux de manière coordonnée.
 - **Sisteron :**
 - tester le processus d'information/d'alerte de la population ;
 - tester le confinement au niveau des écoles ;
 - tester l'organisation et la mise en place de l'organisation en mairie.

L'exercice PPI 2023

Détail

- Structures armées :
 - PC Sanofi,
 - PCC Sisteron,
 - PCO Peipin,
 - COD préfecture, CORG, CODIS, PC SDIS « terrain ».
- Convention notable : absence de communication GSM

L'exercice PPI 2023

Scenarior

- départ de feu dans une cuve de stockage d'un produit chimique, l'acétonitrile ;
- Panache de fumées suspectes dérivant vers le quartier de la Beaume.

L'exercice PPI 2023

Retour d'expérience – axes d'amélioration

- Défaillance des sirènes « PPI » de Sanofi : réparation mise en œuvre par l'exploitant, rappel au PPI de l'existence des sirènes de l'État en palliatif ;
- Défaut de moyens mobiles au PCO (gymnase de Peipin) : handicap choisi sur cet exercice, probablement représentatif, un PCO est une structure qui nécessite du temps pour mise en place dans un lieu non prévu à cette fin à la base ;
- Manque d'organisation au PCO : Intégration d'une fiche réflexe au PPI, mise à disposition de moyens (mallette de crise à jour, support papier pour les sous préfectures) ;
- Préarmement des PC déstabilisant : biais de cet exercice, à jouer différemment sur d'autres ;
- Flou dans le choix du périmètre de bouclage : procédure précisée au PPI.

